

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1183: Passions

Artikel: Des banques (cantonales) d'avenir
Autor: Maret, Serge
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009572>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des banques (cantonales) d'avenir

Serge Maret

L'Etat n'est pas une fin en soi. L'Etat est une entité juridique et politique (parfois aussi avec des connotations ethniques ou religieuses) qui a des missions: assurer le bien-être de ses ressortissants; favoriser leur épanouissement intellectuel, culturel, économique; protéger les personnes et les biens tant à l'intérieur des frontières que vis-à-vis de voisins trop entreprenants. Pour assumer ses missions, l'Etat a besoin d'argent. Le vilain mot est lâché. Mais comment se procurer de l'argent ? Par l'impôt d'abord, sous ses deux formes les plus connues: l'impôt direct sur les revenus et la fortune; l'impôt indirect, grevant la consommation. Il faut encore ajouter une troisième source, qui prend de plus en plus d'importance, les taxes liées à une affectation déterminée. L'idéal serait évidemment que ces différents revenus couvrent intégralement les besoins de l'Etat, ceux de fonctionnement et ceux d'investissement. Nous savons bien que cela est utopique.

Il y a eu quelques années de vaches grasses mais les années de vaches maigres sont maintenant là et sans doute pour un bon bout de temps. En 1993 par exemple, les comptes financiers de la Confédération, des cantons et des communes ont fait apparaître un déficit de 18 milliards de francs. Pour 1994, l'excédent sera très vraisemblablement du même ordre et peut-être même un peu supérieur. La dette publique atteignait 124 milliards en 1992.

Par conséquent, l'Etat (ce terme recouvrant bien sûr l'ensemble des collectivités publiques) doit trouver ailleurs l'argent dont il a besoin pour assumer ses missions et qu'il ne trouve pas dans la seule poche du contribuable. Autrement dit, il doit emprunter auprès du public, auprès des investisseurs institutionnels, auprès des banques. L'actualité a braqué ses projecteurs, ces derniers temps, sur les banques et plus particulièrement les banques cantonales.

Tous les cantons suisses ont éprouvé le besoin de créer leurs banques cantonales. Les formes juridiques sont fort diverses: de la pure banque d'Etat sous le contrôle absolu de l'Etat à la société anonyme instituée en vertu d'un acte législatif, où l'Etat exerce ses pouvoirs et son contrôle par l'intermédiaire des institutions mises en place mais également grâce à certains pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. C'est notamment le cas des deux banques cantonales vaudoises, de la Banque cantonale genevoise. Ces banques occupent plus ou moins bien le marché cantonal (très bien dans le canton de Vaud: plus de 50%). Historiquement, toutes ces banques cantonales ont un point commun: elles ont été créées avant tout pour soutenir l'économie du canton.

D'aucuns laissent entendre aujourd'hui que les banques cantonales n'ont plus leur raison d'être, que ce n'est plus qu'un mythe et que l'évolution du marché va sans doute les contraindre à disparaître. Il est vrai que certains de ces établissements ont contribué par une gestion souvent périlleuse et désordonnée à accréditer cette version. La Banque cantonale bernoise coûte très cher aux contribuables bernois; le canton de Soleure «laisse tomber» sa banque cantonale. Il ne faut pas malgré tout prendre certains désirs pour des réalités.

Certes, les banques cantonales doivent se remettre en question. Par exemple, le problème de la part de l'Etat dans la gestion est à rediscuter. De même, l'étendue de la garantie de l'Etat à l'égard des engagements de sa banque. Enfin, il est évident que les banques cantonales vont devoir s'adapter au marché et en subir les règles plus ou moins draconiennes. Elles doivent se préoccuper de rentabilité, comme n'importe quel établissement commercial.

Mais on ne doit pas oublier que les banques cantonales ont rendu des services immenses à la collectivité. Devant la dégradation de l'état des finances publiques, et, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, des cantons et des communes, les banques cantonales ont un rôle encore essentiel à jouer. Non seulement en faveur des économies cantonales, dont certaines (romandes) sont très gravement touchées, mais encore en constituant un relais indispensable pour fournir aux collectivités publiques une partie des fonds dont elles ont besoin pour assumer leur mission.

Les banques cantonales vont sans aucun doute devoir passer par une mutation profonde et indispensable. C'est le pouvoir politique qui, avec une grande sagesse et une remarquable clairvoyance, a voulu les banques cantonales. Il faut souhaiter que le pouvoir politique manifeste aujourd'hui le même enthousiasme et la même clairvoyance, afin que les banques cantonales réussissent cette mutation indispensable qui sera, en définitive, favorable à la collectivité.